

Les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche multiplient les partenariats avec des entreprises mécènes. L'École polytechnique, par exemple, n'hésite pas à communiquer fièrement¹ sur la signature de tels accords. Pourtant, les détails des contrats restent secrets : le montant du mécénat, les conditions du financement et les contreparties consenties sont confidentiels, au nom du "secret des affaires". Pour mettre fin à cette opacité, une nouvelle association tente d'obtenir une victoire décisive devant le Conseil d'État. La Sphinx soutient cette initiative salutaire pour la transparence.

L'association [Academia](#), une jeune association ayant pour objet de **défendre la transparence et l'accès aux documents administratifs** dans l'enseignement supérieur, la recherche et la culture, porte un contentieux devant le Conseil d'État sur la question, cruciale, de la **transparence des conventions de mécénat**.

Ce dossier précis concerne l'ensemble des **contrats de mécénat signés par l'École polytechnique** avec des entreprises ces dernières années, et fait suite à un refus de la part de la direction de communiquer ces documents, qui devraient pourtant être rendus publics, et malgré une décision favorable du tribunal administratif. Mais la portée de ce combat dépasse largement le cas précis de l'X, car la décision du Conseil d'État instaurera une **nouvelle jurisprudence**².

La Sphinx, qui se donne notamment pour objectif d'examiner la politique de l'X pour vérifier son adéquation avec ses missions et avec l'intérêt général, apporte son soutien à l'association Academia dans son combat, et appelle à participer à sa campagne de financement pour obtenir cette victoire en justice !

<https://www.helloasso.com/associations/acadamia/collectes/mecenat-on-veut-voir-les-contrats>
[S](#)

1. Voir, par exemple, la [page dédiée aux chaires et au mécénat](#) sur le site de l'X, ou encore le [dernier rapport d'activité des chaires](#) (2023). ↵
2. Pour en savoir plus sur la genèse de l'association Academia, sur ses combats et sur le dossier spécifique des contrats de mécénat de l'X, nous renvoyons à [ce billet de blog](#) et à [cet article de Libération](#). ↵